

## II. Bilan d'évaluation des filières de formation

- Vu la note ministérielle N° 010/18 du 18 Janvier 2021 relative aux demandes d'accréditation des formations des universités publiques au titre de l'année 2020/2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 010/19 du 18 Janvier 2021 relative aux demandes d'accréditation et de renouvellement d'accréditation des formations des établissement ne relevant pas universités publiques au titre de l'année 2020/2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 010/19 du 18 Janvier 2021 relative aux demandes d'accréditation des formations des universités privées au titre de l'année 2020/2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 02/115 du 19 Février 2021 relative à la prolongation des demandes d'accréditation et renouvellement d'accréditation des formations au titre de l'année 2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 010/44 du 17 février 2021 relative à l'accréditation des formations doctorales au titre de l'année 2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 04/146 du 26 Février 2021 relative aux demandes d'accréditation des filières de Bachelor au titre de l'année 2020/2021 ;

Il a été décidé :

### 1. Accréditation des formations de l'enseignement supérieur

- Report de dépôt des projets de filières pour évaluation à travers la plateforme dédiée à cette opération au 22 Mars 2021 et ce pour tous les diplômes à l'exception du Bachelor et les formations doctorales ;
- Considérer la prolongation d'accréditation des filières pendant les vagues précédentes comme un renouvellement de ces filières à compter de la date d'expiration de leur accréditation et ce conformément à la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;
- Renouvellement d'accréditation des filières dont la durée d'accréditation sera achevée à la fin de l'année universitaire 2020/2021 suivant la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;

- Possibilité de recevoir les demandes de renouvellement d'accréditation des filières objet de modification à l'exception des filières de cycle de licence en études fondamentales, licences professionnelles et licences en sciences et techniques. Quant aux filières de licences en éducation accréditées au titre de l'année 2018, et dont la durée expirera à la fin de l'année universitaire 2020/2021, il a été décidé de déposer les demandes de renouvellement au titre de la vague 2021.
- Déposer des demandes avec une valeur ajoutée et répondent aux exigences de développement économique et social, et du marché du travail pour tous les diplômes à l'exception du cycle de licence ;
- Dépôt des demandes de renouvellement d'accréditation des formations doctorales objet de prolongation d'accréditation suivant les notes ministérielles à cet effet et aussi concernant les formations dont la durée d'accréditation s'achèvera à la fin de l'année universitaire 2020/2021 ;
- Dépôt des demandes d'accréditation des filières de Bachelor pour les universités qui le désire.

## 2. Accréditation des filières de l'enseignement supérieur privé

### a. Filières de diplôme « bac+3ans »

- Considérer la prolongation d'accréditation octroyée aux filières au titre des vagues 2019 et 2020 un renouvellement antidaté à compter de la date d'expiration de la durée de leur accréditation et selon la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;
- Renouveler l'accréditation des filières dont la durée d'accréditation sera achevée au titre de l'année universitaire 2020/2021 ;
- Ne pas recevoir les nouvelles demandes d'accréditation pour les diplômes « Bac+3ans » ou les demandes de renouvellement d'accréditation des filières objet des modifications ;
- Recevoir les demandes d'accréditation des filières du diplôme de Bachelor pour les universités et les établissements qui le désire.

### b. Autres diplômes

- Considérer la prolongation d'accréditation octroyée aux filières au titre des vagues 2019 et 2020 un renouvellement antidaté à compter de la date d'expiration de la durée de leur accréditation et selon la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;

- Renouveler l'accréditation des filières dont la durée d'accréditation sera achevée au titre de l'année universitaire 2020/2021 ;
- Recevoir les demandes de renouvellement d'accréditation des filières objet des modifications ;
- Déposer les demandes d'accréditation des nouvelles filières d'une valeur ajoutée et innovantes ;

Dans le but d'assurer le bon déroulement d'évaluation des filières, les demandes d'accréditation et de renouvellement d'accréditation ont été déposés au titre de la vague 2021 à travers la plateforme nationale d'accréditation conçue par le ministère de tutelle en coordination avec l'ANEAQ et qui à disposition des parties prenantes un nombre de documents de référence en matière d'évaluation tel que :

- Textes réglementaires relatifs à l'accréditation des filières ;
- Les CNPNs des différents diplômes ;
- Manuel d'utilisation de la plateforme ;
- Procédure de paiement pour l'accréditation des filières.

Pour la réussite de la vague, la division d'évaluation des formations au sein de l'ANEAQ a arrêté les listes des experts dans les différentes spécialités et dans les différents champs disciplinaires pour les initier à l'utilisation de la nouvelle plateforme.

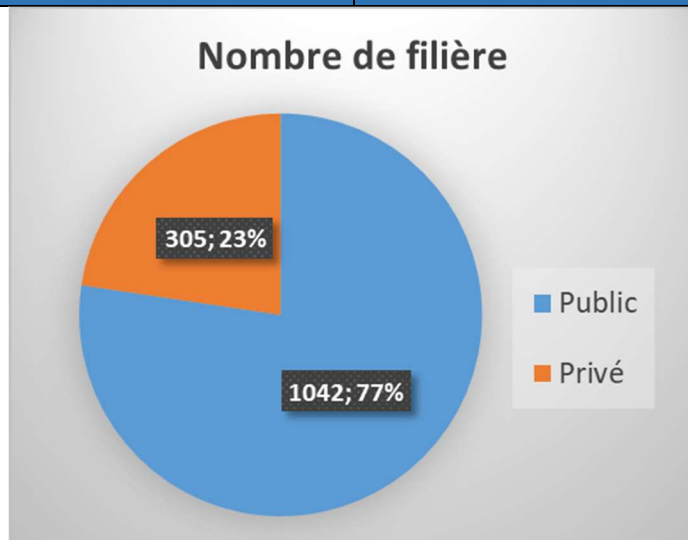
A cet effet, les différents services de la division ont procédé à :

- Examen et traitement des versions électroniques des demandes d'accréditation ;
- Dispatching des demandes d'accréditation par champs disciplinaires et leur affectation aux experts tout en respectant le principe de « 0 papier » que l'agence a adopté depuis sa création ;
- Collecte des rapports et formations d'un comité interne pour leur relecture ;
- Envoi électronique des rapports au ministère de tutelle.

Dans ce cadre, les universités et les établissements de l'enseignement supérieur publics et privés ont soumis des projets de filières comme suit :

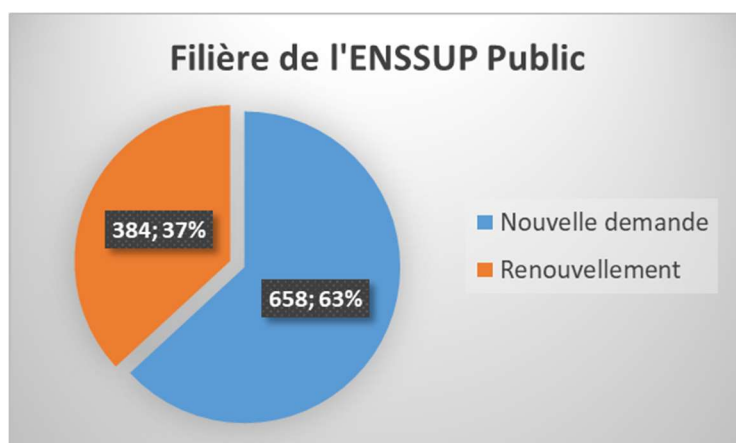
c. Demande par type de filières

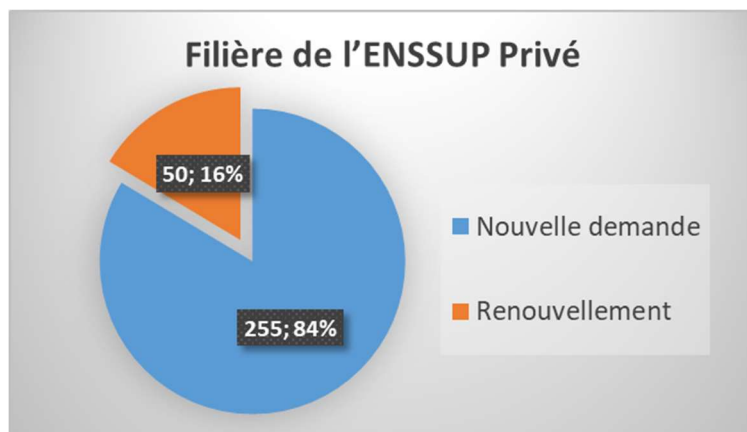
Type de filières	Nombre de filières
Public	1042
Privé	305
<b>Total</b>	<b>1347</b>



d. Nombre de filières par type de demande

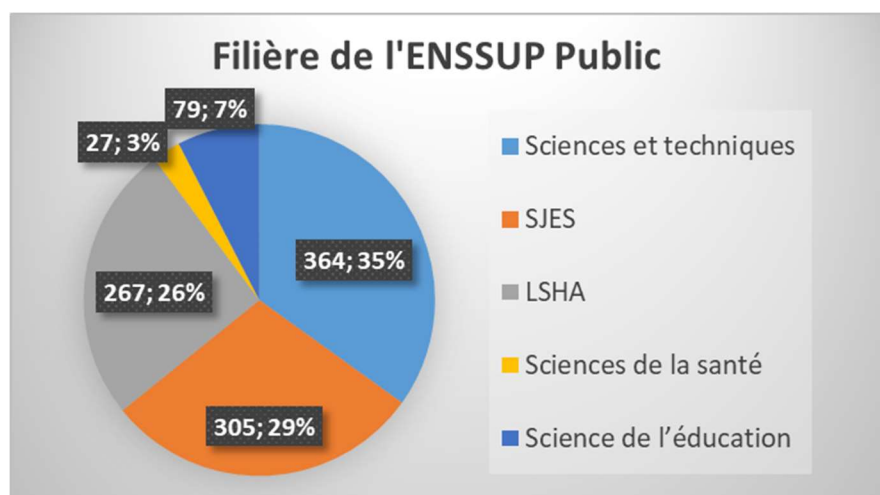
Type de demande	Filière de l'ENSSUP	
	Public	Privé
Nouvelle demande	658	255
Renouvellement	384	50
<b>Total</b>	<b>1042</b>	<b>305</b>

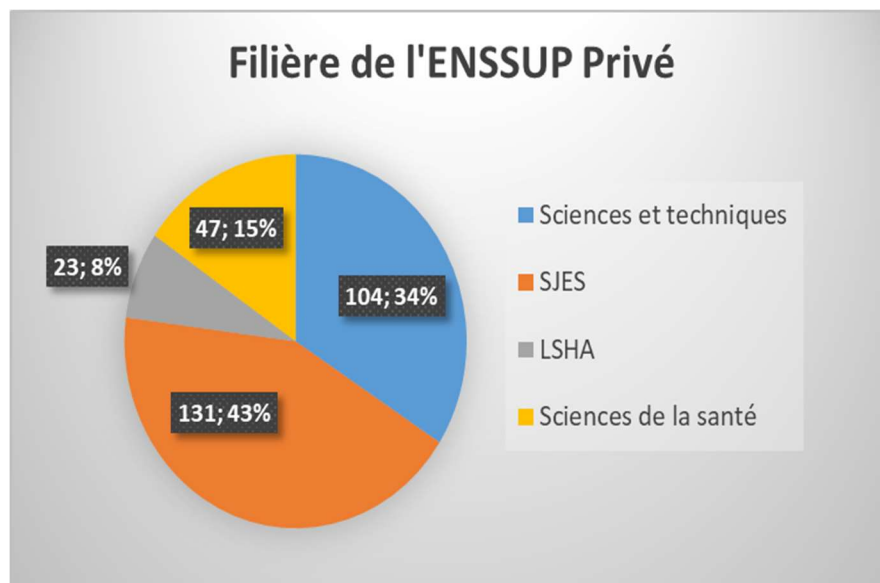




e. Nombre de filières par champs disciplinaire

Champs disciplinaires	Filières de l'ENSSUP	
	Public	Privé
Sciences et techniques	364	104
SJES	305	131
LSHA	267	23
Sciences de la santé	27	47
Science de l'éducation	79	0
<b>Total</b>	<b>1042</b>	<b>305</b>





f. Nombre de filières par Universités et établissements

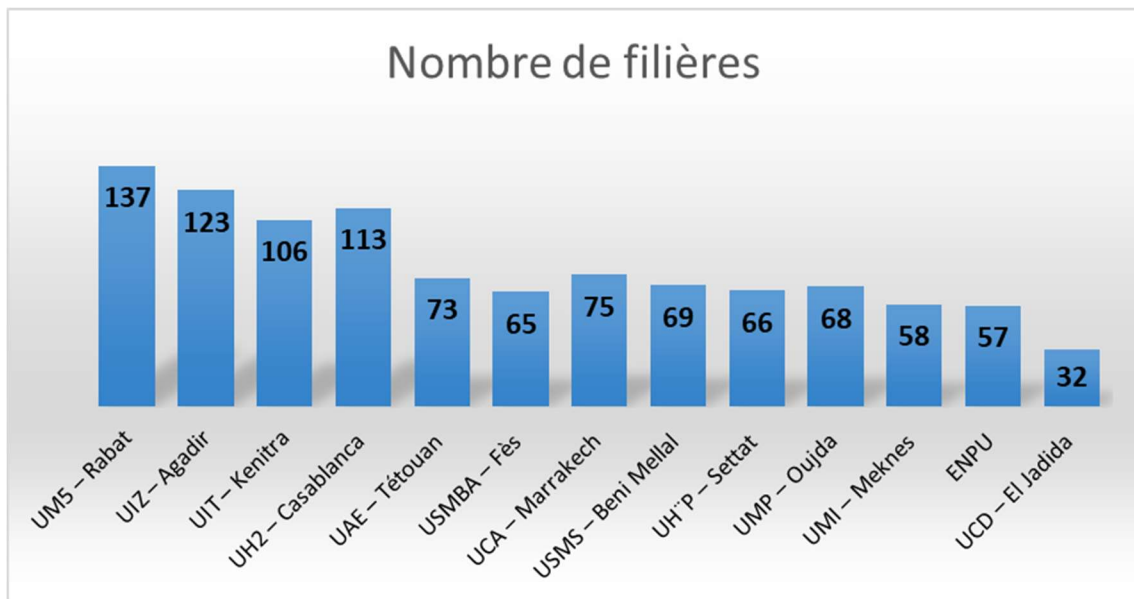
#### ENSSUP PUBLIC

Universités	Nombre de filières
UM5 – Rabat	137
UIZ – Agadir	123
UIT – Kenitra	106
UH2 – Casablanca	113
UAE – Tétouan	73
USMBA – Fès	65
UCA – Marrakech	75
USMS – Beni Mellal	69
UH <sup>3</sup> P – Settat	66
UMP – Oujda	68
UMI – Meknes	58
ENPU	57
UCD – El Jadida	32
<b>Total</b>	<b>1042</b>

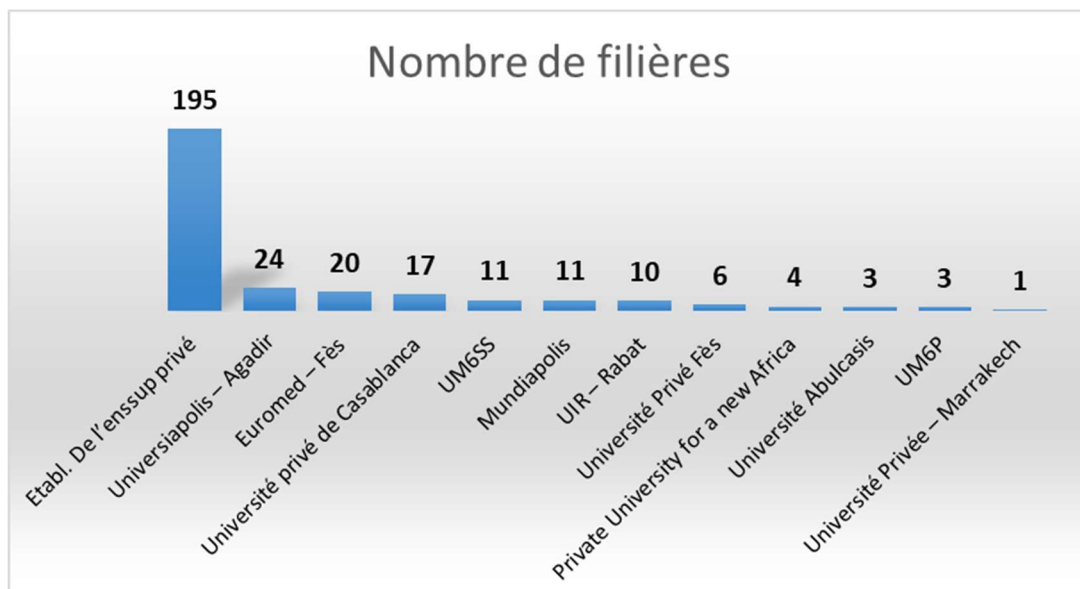
#### ENSUP PRIVE

Universités/Etablissements	Nombre de filières
Etabl. De l'enssup privé	195
Universiapolis – Agadir	24
Euromed – Fès	20
Université privé de Casablanca	17
UM6SS	11
Mundiapolis	11
UIR – Rabat	10
Université Privé Fès	6
Private University for a new Africa	4
Université Abulcasis	3
UM6P	3
Université Privée – Marrakech	1
<b>Total</b>	<b>305</b>

- Enseignement supérieur Public :



- Enseignement supérieur Privé :

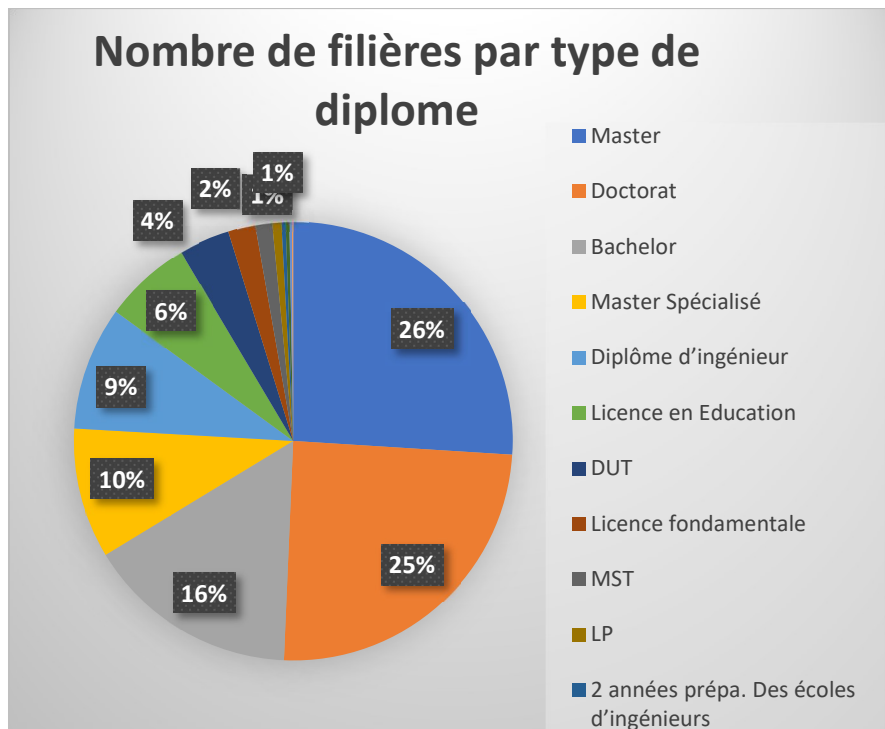


g. Nombre de filières par diplôme

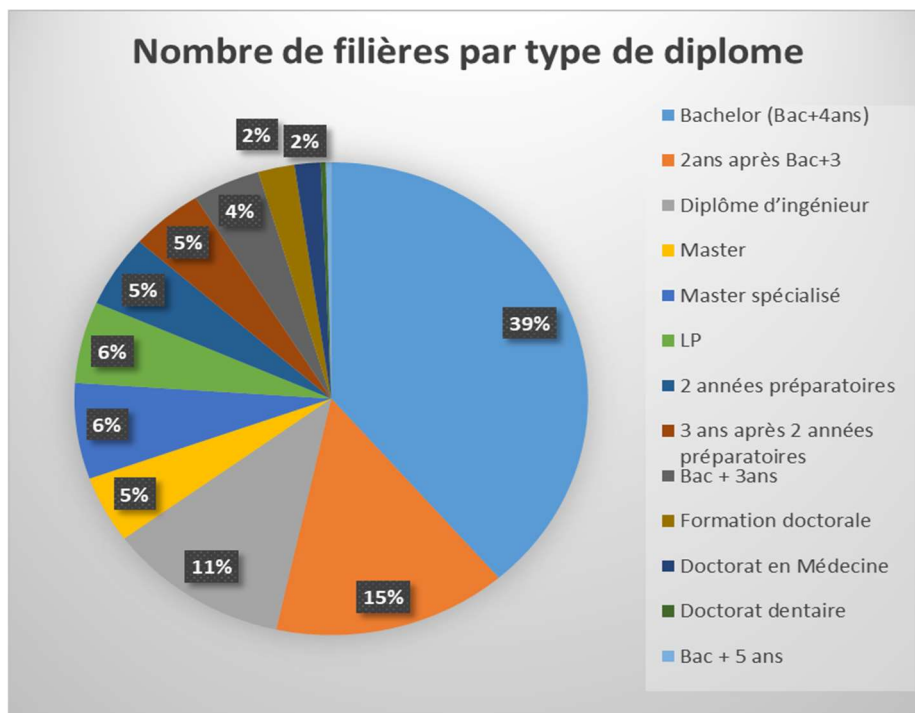
Diplôme	Nombre de filières	Diplôme	Nombre de filières
Master	271	Bachelor (Bac+4ans)	118
Doctorat	257	2ans après Bac+3	45
Bachelor	163	Diplôme d'ingénieur	35
Master Spécialisé	100	Master	14
Diplôme d'ingénieur	95	Master spécialisé	20
Licence en Education	67	LP	17
DUT	39	2 années préparatoires	15
Licence fondamentale	21	3 ans après 2 années préparatoires	14
MST	13	Bac + 3ans	13
LP	7	Formation doctorale	7
2 années prépa. Des écoles d'ingénieurs	3	Doctorat en Médecine	5
Diplôme des ENCGs	3	Doctorat dentaire	1
Doctorat en Pharmacie	2	Bac + 5 ans	1
Doctorat en Médecine	1	<b>Total</b>	<b>305</b>
<b>Total</b>	<b>1042</b>		



- Enseignement supérieur Public :



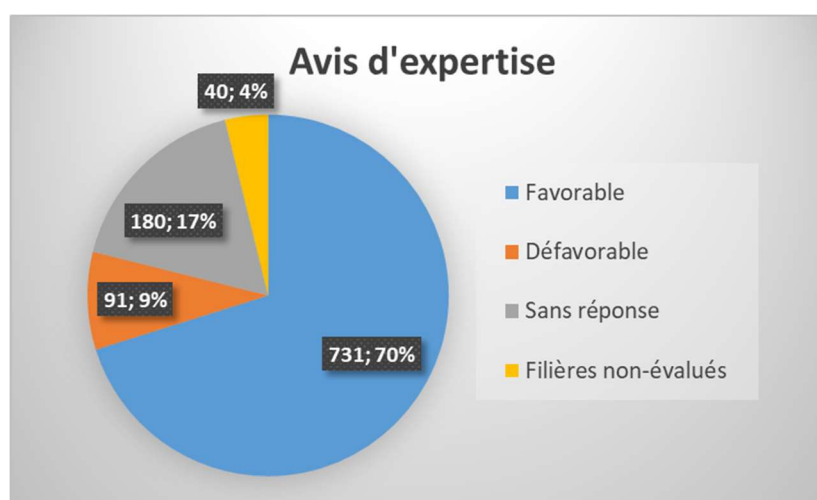
- Enseignement supérieur Privé :



### III. Statistiques d'évaluation des formations

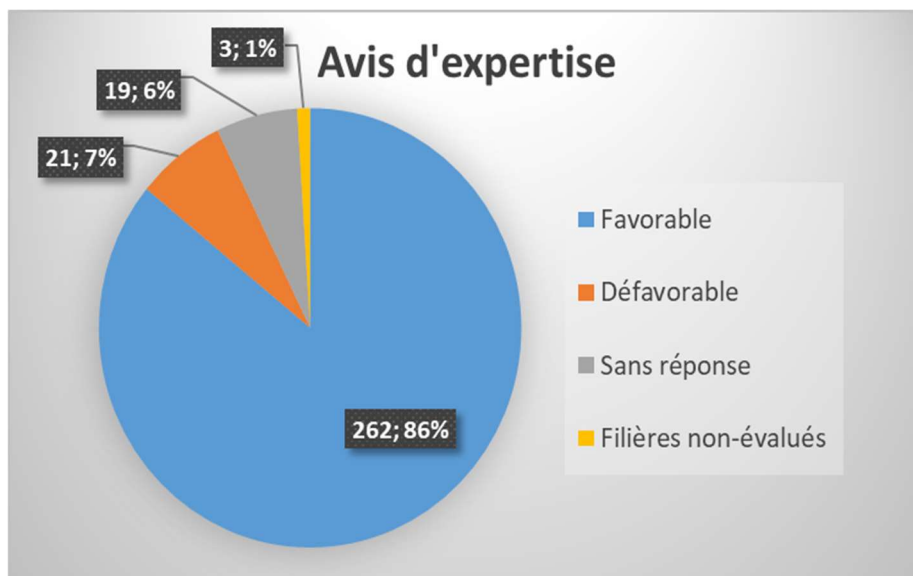
#### 1. Enseignement public

Avis d'expertise	Nombre de filières	%
Favorable	731	70%
Défavorable	91	9%
Sans réponse	180	17%
Filières non-évalués	40	4%
<b>Total</b>	<b>1042</b>	<b>100%</b>



#### 2. Enseignement supérieur privé

Avis d'expertise	Nombre de filières	%
Favorable	262	86%
Défavorable	21	7%
Sans réponse	19	6%
Filières non-évalués	3	1%
<b>Total</b>	<b>305</b>	<b>100%</b>



### 3. Observations générales

La vague 2021 a connu l'évaluation d'un total de 1347 filières prévenants des établissements universitaires, des établissements ne relevant pas des universités et des établissements de l'enseignement supérieur privé, et dans différents champs disciplinaires. Le cycle de Bachelor était évalué pour la première fois et les établissements universitaires publics ont déposés un nombre 163 filières tandis que les établissements de l'enseignement supérieur privé ont déposés un nombre de 118 filières.

La vague 2021 a entraîné un nombre d'observation générales tel quel suit :

- Absence des rapports d'auto évaluation pour les demandes de renouvellement ;
- Non-respect de quelques conditions d'accès tel que sont fixé par le descriptif ;
- Manque de TP ou TD dans certaines filières, même s'ils sont prévus par les descriptifs accrédités.
- Non-conformité de la spécialité de certains coordonnateurs avec les modules qu'ils coordonnent ;
- Volume horaire des TP et TD non fixé ;
- Insuffisance des moyens logistiques dédiés aux filières ; tel que les salles ou les équipements pédagogiques ;
- Faiblesse des partenariats socio-économiques ou leur incompatibilité avec les besoins des filières ;

- Manque de conventions du partenariat ou non-conformité dans certaines formations qui nécessitent ces accords ;
- Faiblesse des formations doctorales en médecine, médecine dentaire et master en sciences et techniques par rapport aux autres formations ;
- Manque d'harmonie entre les objectifs et le contenu des modules des filières et les compétences envisagées ;
- Insuffisance des cadres pédagogiques qualifiés pour assurer le besoin d'ouverture de certaines filières ce qui pousse certains formateurs à assurer plus d'un module par semestre ;
- Absence des engagements des enseignants intervenants externes.